Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026190-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

DELIBERATION N°CP2026-11/2/2 DOSSIER N°7713	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE - DISPOSITIF COMMUN D'IDENTIFICATION DES LIEUX DE LECTURE ET DE COLLECTE DES DONNEES D'ACTIVITE

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Marie-France GALBRUN à Renée NICOUX
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

Absent(s) - excusé(s) :
Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE - DISPOSITIF COMMUN D'IDENTIFICATION DES LIEUX DE LECTURE ET DE COLLECTE DES DONNEES D'ACTIVITE

♦♦♦♦♦♦♦♦

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026190-DE

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
VU la délibération n°CD2021-04/3/19 du Conseil départemental du 30 avril 2021 adoptant le Schéma départemental de développement de la lecture ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-11/2/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'État et le Conseil départemental de la Creuse visant à établir un dispositif commun d'identification des lieux de lecture et de collecte de leurs données d'activité, pour une durée de trois ans à compter de sa signature, reconductible tacitement dans la limite de dix ans ;

- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil Départemental
16 nov. 2026